



## VILLE D'OLORON STE-MARIE

### DECISION DU MAIRE

2023 / 04

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**SERVICE EMETTEUR : SERVICE FINANCES**

**OBJET : Demande d'aide financière au titre de la DETR / DSIL 2023 :**

**Revitalisation du centre-ville – 2<sup>ème</sup> tranche – Aménagement Espace Public Rue Barthou et Belvédère**

**LE MAIRE,**

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs par le conseil municipal au Maire pour les demandes d'attribution de subvention à tout organisme financeur,

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'action globale visant à relancer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie s'est construit depuis quelques années, à savoir :

- Définition d'une aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),
- Définition d'un Secteur Patrimonial Remarquable (SPR),
- Mise en place d'une Opération Façades,
- Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Rénovation urbaine,
- Réalisation d'une étude portant sur la construction d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire d'Oloron Sainte-Marie,
- Réalisation d'un plan de référence.

**CONSIDÉRANT** que la commune a obtenu le Label «Petites Villes de demain » et est signataire d'une Opération de Revitalisation de Territoire, confortant ainsi les actions engagées en faveur de la politique de revitalisation du centre-ville,

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de cette politique, un programme d'aménagement de l'espace Public Rue Barthou, comprenant la création d'un Belvédère, a été lancé,

**CONSIDÉRANT** que le coût actualisé de ces aménagements est estimé à 2.181.906,00 € HT,

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des aménagements de l'espace public Rue Barthou et du Belvédère, dont le coût actualisé est estimé à 2.181.906,00 € HT, étant précisé que cette opération entre dans le cadre global d'un programme de revitalisation du centre ville d'Oloron Sainte-Marie,

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la commune préfinance la TVA,

**ARTICLE 3 : INDIQUE** que le projet de plan de financement est joint en annexe,

**ARTICLE 4 : S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux de subvention maximum de 80 % de subventions publiques dans le cas de financements complémentaires,

**ARTICLE 5 : PRÉCISE** que le Conseil municipal sera informé de cette demande d'aide financière lors de sa prochaine réunion,

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

**ARTICLE 7 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète au titre du contrôle de légalité,

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

**SLO**

ID : 064-216404228-20230111-DEC\_2023\_04-AU

**ARTICLE 8** : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 9** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Direction des Services Techniques,
- Service Finances.

Fait à Oloron Ste-Marie, le 11 janvier 2023

PUBLIÉ LE : 12.12.2023

*B. Uthurry*



LE MAIRE,

*B. Uthurry*

Bernard UTHURRY



## REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

### 2<sup>ème</sup> tranche – Aménagement Espace public Rue Barthou et Belvédère

PLAN DE FINANCEMENT H.T. :

FINANCEURS	%	MONTANT H.T.
- DETR / DSIL (2 <sup>ème</sup> tranche)	11,46	250.000
- FONDS VERT	16,04	350.000
- DETR (1 <sup>ère</sup> tranche) attribuée	7,48	163.230
- CCHB	26,58	580.000
- Part budget commune (autofinancement)	61,56	838.676
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>2 181 906</b>

La commune préfinance la TVA.

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230111-DEC\_2023\_04-AU